

Directive Nitrates

Après les récoltes, n'oubliez pas le calcul du Bilan de Fin de Culture Azote

La Directive Nitrates impose désormais d'effectuer le calcul du Bilan de Fin de Culture (BFC) pour l'azote. Eclairage sur cette exigence réglementaire.

Le 4^{ème} programme de la Directive Nitrates, en vigueur dans le Gers depuis octobre 2009*, rend **obligatoire le calcul du Bilan de Fin de Culture**. Cette exigence s'applique, comme toutes les exigences de la Directive Nitrates, aux parcelles situées en Zone Vulnérable. **Ce calcul ne concerne que l'azote.**

En outre, le BFC n'est demandé que pour les cultures suivantes : **céréales, maïs grain** (hors maïs semence), **colza et tournesol**. Il doit être réalisé au plus tard avant la mise en oeuvre du plan de fu-

mure de la culture suivante.

Ce bilan n'a rien à voir avec les reliquats d'azote minéral dans le sol. Il est un indicateur d'écart au conseil permettant de déceler les risques éventuels de sur-fertilisation des cultures. Il consiste à comparer le rendement prévu au rendement réalisé, ainsi que la dose prévisionnelle d'azote à la fertilisation réalisée (voir formule dans l'encadré ci-contre).

Dans les situations où le BFC est supérieur à 30 unités d'azote à l'hectare, il convient de se rapprocher de son technicien de cul-

ture pour identifier la cause et le cas échéant adapter les pratiques de fertilisation.

Afin de réaliser vos BFC, la Chambre d'Agriculture a intégré le calcul à ses fiches d'enregistrement des pratiques, que vous pouvez retrouver sur notre site Internet ou sur demande à la Chambre d'Agriculture. A noter que l'application «**Mes P@rcelles**» de la Chambre d'Agriculture dispose d'un module de calcul automatique du BFC.

* Retrouvez l'ensemble des exigences de la Directive Nitrates, la liste des communes en Zone Vulnérable, et les outils pour réaliser votre BFC sur www.gers-chambagri.fr



Le Bilan de Fin de Culture en bref

Il est obligatoire en Zone Vulnérable, pour les grandes cultures. Il n'est calculé que pour l'azote.

Il ne correspond pas aux reliquats d'azote dans le sol. C'est un indicateur évaluant l'adéquation entre prévisionnel de fumure, pratiques de fertilisation et rendement des cultures.

Pour le calculer, utiliser la formule suivante :

BFC azote = (rendement prévu - rendement réalisé) x coefficient de besoin - (dose prévue - dose apportée)

Il peut être positif ou négatif. Supérieur à +30, il nécessite la mise en oeuvre de mesures correctrices.

Les outils de suivi des cultures de la Chambre d'Agriculture permettent de le calculer et de l'enregistrer.

Les coefficients de besoin à utiliser

Les coefficients de besoin des cultures sont exprimés en unités d'azote par quintal produit. Ils correspondent aux coefficients utilisés dans le plan prévisionnel de fumure.

Culture	Coefficient de besoin des cultures (Unités d'N/q)
Orge	2,5
Avoine	2,5
Triticale	3,0
Blé tendre	3,2
Blé tendre de qualité	3,5
Blé dur	3,8
Colza	7,0
Tournesol	4,5
Maïs grain	< 100 q/ha ⁽¹⁾ 2,3
	100-120 q/ha ⁽¹⁾ 2,2
	> 120 q/ha ⁽¹⁾ 2,1

Un outil indispensable en zone vulnérable

- Saisies réglementaires simplifiées
- Vérification de la conditionnalité
- Bilans de fin de culture automatiques

Chambre d'Agriculture du Gers
Tél : 05 62 61 77 45
mesparcelles@gers.chambagri.fr

Mes P@rcelles
Simplifiez-vous la vie
Le logiciel de l'efficacité et de la performance



Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture du Gers - Service Technique
Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr